REGLEMENT PARTICULIER RALLYE NATIONAL DE LA LURONNE 05 & 06 JUIN 2009

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : lundi 27 AVRIL 2009 Ouverture des engagements : lundi 27 AVRIL 2009 Clôture des engagements : lundi 25 MAI 2009 Parution du road-book : jeudi 28 MAI 2009

Dates et heures des reconnaissances : samedi 30 mai et dimanche 31 MAI 2009 de 9h00 à 12h00 et

de 13h30 à 21h00 et vendredi 05 JUIN 2009 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 21h00. Vérification des documents et des voitures : vendredi 05 JUIN 2009 de 16h00 à 21h00.

Heure de mise en place du parc de départ : vendredi 05 JUIN 2009 à 16h00 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : samedi 06 JUIN 2009 à 8h00 Publication des équipages admis au départ : samedi 6 JUIN 2009 à 8h30

Briefing des pilotes prioritaires le : samedi 06 JUIN 2009 à 08H45 Lieu : Parc fermé VED Vesoul

Technologia à Vesoul.

Départ de : Parc fermé VED VESOUL TECHNOLOGIA à Vesoul

Publication des résultats partiels : parc de regroupement, Place du 11è chasseurs à Vesoul

Arrivée à : Parc fermé Place du 11è Chasseurs à VESOUL Vérification finale : garage VED à VESOUL TECHNOLOGIA

Publication des résultats du rallye : Parc fermé Place du 11è chasseurs à VESOUL

Remise des prix : Salle Parisot à VESOUL, dimanche 07 juin à 10h00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 05 & 06 JUIN 2009 en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours de la ville de VESOUL, de la Communauté de communes de l'agglomération de Vesoul, sous le patronage du Conseil Général de la HAUTE-SAONE, ainsi que des municipalités traversées, le

34^{ème} rallye national de la LURONNE.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 134 en date du 24/04/2009

Comité d'Organisation

Président : Mr Jean-Pierre SIMON Membres : Comité de l'ASA Luronne

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA LURONNE, 43 boulevard Charles de Gaulle, 70000 VESOUL

Téléphone: 03.84.75.78.42

Fax: 03.84.75.75.08

Permanence du Rallye: Le vendredi 05 juin Garage VED à Vesoul Technologia Tél 06 30 14 27 83

du samedi 06 juin au dimanche 7 juin : Lycée du luxembourg à Vesoul Tél 06 30 14 27 83

Organisateur technique

Nom: ASA LURONNE

Adresse: 43 boulevard Charles de Gaulle, 70000 VESOUL

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président du collège Mr Denis DUROC Licence 0405/147050

Membres du collège : Mr Claude PETOT lic n° 0409/3614

Mr Jean Claude DUVAL lic 0313/1296

Directeur de Course : Mr Jean-Charles BIDAL lic n° 0305/1625

Directeurs de Course Adjoint : Mr Patrick JOVE lic n° 0203/12818

Mr Jean Maushart lic 35260

Mr Hubert BENOIT lic n° 0411/3617

Mr Jean Luc MEY lic N° Docteur Maleck SALLOUM

Commissaires Techniques responsable: Mr Hervé CUNY lic n° 0312/33001

Mr Jean-Louis REVERCHON lic n° 0409/6835 Mr Michel SENNERICH lic n° 0408/14723 Mr André LALLEMAND lic n° 0411/55989

Chargés des relations avec les concurrents : Mme Monique FRANCE lic n° 0409/29181

Mr Georges BESANCON lic 0405/2316

Chargés des relations avec la presse : Mr Pierre-André BOUVENET lic n° 0409/155680

Chronométrage: Mme Michèle CHOLLEY lic n° 0409/9463

Mme Martine EME lic n° 0409/14505

1.2P. ELIGIBILITE

Médecin Chef:

Le 34^{ème} rallye de la LURONNE compte pour :

- la coupe de France des rallyes 2009
- le challenge ASA LURONNE 2009
- le challenge VED 2009
- LE CHALLENGE STPI PRE SERROUX 2009

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront une confirmation d'engagement par mail si une adresse lisible est indiquée sur 06 juin 2009 de 16h00 à 21h00 aux etablissements Vesoul Electro Diesel à Vesoul technologia

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 06 juin 2009 de 16h00 à 21h00 aux établissements Vesoul Electro Diesel à Vesoul technologia

Les vérifications finales seront effectuées : au garage VED à Vesoul Technologia

Adresse : Vesoul Technologia à Vesoul Taux horaire de la main d'œuvre : 45€TTC

L'heure de convocation est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

- **3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 34^{ème} rallye de la LURONNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 25 mai 2009.
- **3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs	avant le 17 MAI	après le 17 MAI
Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	400 €	500€
Pilote et copilote membre ASA LURONNE	360 €	500€
Pilote membre d'une autre ASA	460 €	500 €
sans la publicité facultative des organisateurs :	920 €	1000 €

- **3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
- **3.3P.** Conforme à la réglementation standard des rallyes.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans les rues de la zone technologia à Vesoul pendant toute la durée de l'épreuve. Suivant plan distribué dans le Road-Book.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 34^{ème} Rallye de la LURONNE représente un parcours de 323 km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 103,2 km.

Les épreuves spéciales sont :

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 30 mai et dimanche 31 MAI 2009 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 21h00 ainsi que le vendredi 05 JUIN 2009 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 21h00. Le nombre total de passage est limité à 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasubles jaunes
- Chef de poste : chasuble orange
- Directeur d'ES : chasuble bleue

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

a) Prix en espèces :

1^{er} 2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} SCRATCH 1000€ 630€ 400€

GROUPES 320€ 200€ 120€

CLASSES

+ de10 partants 460€ 210€ 120€ 80€

5 à 9 partants 460€ 160€ 80€

1 à 4 partants 460€

EQUIPAGE 100% FEMININ 460€ Moins de 3 partants 50%

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, Groupe A et FA confondus, Groupe F2000, Groupe R, Groupe GT de Série. Dans le cas d'un nombre de partants dans le groupe inférieur à 10, les prix du groupe seront divisés par 2.

b) - Autres récompenses :

TROPHEE FRANCOIS GRANDJEAN: Un trophée sera remis au pilote ayant remporté le plus grand nombre de temps scratch sur les 8 épreuves chronométrées.

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la Coupe des Dames.

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le copilote de chaque équipage vainqueur de classe recevra une coupe.

Trois commissaires seront récompensés par tirage au sort (coupes).

La remise des prix se déroulera le dimanche 7 juin 2009 à 10H00 salle Parisot à Vesoul. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET:

www.asaluronne.fr